

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299

Website: www.africa-union.org

SC7683

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

Dix-neuvième session ordinaire

15 – 16 juillet 2012

Addis-Abeba (Ethiopie)

Assembly/AU/17(XIX)Rev.1

Original : Anglais

**CONCLUSIONS DU SOMMET MONDIAL DE LA DIASPORA
AFRICAINNE, SANDTON (AFRIQUE DU SUD), 25 MAI 2012**

CONCLUSIONS DU SOMMET MONDIAL DE LA DIASPORA AFRICAINNE, SANDTON (AFRIQUE DU SUD), 25 MAI 2012

I. INTRODUCTION

1. Le Sommet mondial de la diaspora africaine s'est tenu le 25 mai 2012 au Centre de Conférences de Sandton, Johannesburg (Afrique du Sud) sous le thème «**Pour l'édification d'une Afrique et d'une Diaspora africaine unies et intégrées.**» L'objectif de la réunion est d'explorer, en collaboration étroite et pérenne avec la diaspora africaine, les voies et moyens concrets susceptibles de faciliter la mobilisation des immenses ressources humaines et matérielles de l'Afrique et de sa diaspora en vue de promouvoir le développement socio-économique du continent. Le Sommet a été précédé par une réunion ministérielle préparatoire au cours de laquelle les documents du Sommet ont été examinés. Le Sommet a été précédé par une réunion ministérielle préparatoire qui s'est tenue les 23 et 24 mai 2012 au Centre de conférences Oliver Tambo de Pretoria (Afrique du Sud). Au cours de cette réunion, les documents du Sommet ont été examinés.

2. Les travaux du Sommet mondial de la Diaspora se sont déroulés sous la présidence de S.E. M. YAYI BONI, Président en exercice de l'UA et Président de la République du Bénin. Il a ouvert les travaux en remerciant le Président Jacob ZUMA pour l'importante contribution de l'Afrique du Sud à la tenue du Sommet et pour l'hospitalité bienveillante du peuple frère sud-africain. Il a salué la présence des hauts dignitaires des Caraïbes, de la société civile et s'est réjoui également de la participation des anciens chefs d'Etat, les présidents Olusegun Obasanjo, Thabo Mbeki., Sam Nujoma et John Kufuor.

II. OBJECTIFS

3. Le Sommet mondial de la Diaspora est l'aboutissement d'un processus de dialogue à l'échelle mondiale, entre les Africains du continent et ceux de la Diaspora sur le contenu, les programmes et le plan d'action en vue de l'élaboration du programme de l'UA portant sur la Diaspora. La tenue, entre 2007 et 2012, de trois conférences ministérielles sur la Diaspora africaine a permis d'inclure les conclusions des diverses consultations dans un projet de Déclaration qui sera soumis au Sommet pour examen. La Déclaration permettra d'élaborer la Grande Charte du processus de la Diaspora, une loi fondamentale sur laquelle sera basé le processus de la Diaspora, et qui permettra de mettre en place des plans et des mécanismes efficaces pour faciliter la réussite de sa mise en œuvre et d'élaborer des critères et des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés.

III. PARTICIPATION

4. Le Sommet a regroupé la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, à savoir : les dirigeants des pays africains indépendants et les dirigeants de tous les pays du monde dont la population est d'ascendance africaine, y compris la communauté des

Caraïbes, l'Europe l'Amérique du Sud, l'Amérique latine et du Nord. Ont pris part au Sommet, des représentants de soixante-huit (68) pays. Cinquante et un (51) États membres de l'Union africaine et 17 pays non membres de l'UA représentant la Diaspora africaine. Etaient présents, les représentants des Etats membres de l'Union africaine ci-après : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Erythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Etaient également présents, les Etats non membres de l'UA ci-après : Argentine, Bahamas, Barbade, Brésil, Colombie, Cuba, Equateur, Guyane, Haïti, Jamaïque, St. Kitts & Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, Trinidad et Tobago, États-Unis, Uruguay et Venezuela.

IV. CEREMONIE D'OUVERTURE

5. La cérémonie d'ouverture a été marquée par un certain nombre d'allocutions, à savoir : celle du Président de la République d'Afrique du Sud, S.E , Jacob Zuma, hôte du Sommet ,qui a souhaité la bienvenue à tous les participants. Cette allocution a été suivie des allocutions des personnalités ci-après : M. Jean Ping, Président de la Commission de l'UA, l'Honorable David Dinkins, ancien Maire de New York, qui s'est exprimé en sa qualité d'Eminente personnalité de la Diaspora africaine, le très Honorable, Samuel Hinds, Premier Ministre de la République de Guyane qui s'est exprimé au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de S.E. M. Esteban LASTO, Vice-président de la République de Cuba et du Président Obiang Mbasogo Nguema, Président de la République de Guinée équatoriale. Le Président Boni Yayi, Président de la République du Bénin et Président en exercice de l'Union africaine, a clos les travaux de la cérémonie d'ouverture.

a) Allocution de bienvenue du Président Jacob Zuma

6. Le Président de la République d'Afrique du Sud, S.E Jacob Zuma, a souhaité la bienvenue à tous les Chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux délégations qui participent au Sommet mondial de la Diaspora africaine dont il a rappelé la connotation historique. Il a salué la présence des hauts dignitaires d'Amérique du Sud et a adressé un message spécial de bienvenue à tous les frères et sœurs de la diaspora qui ont pris part au Sommet.

7. Il a félicité la Commission de l'UA pour le travail accompli dans le cadre de la préparation du Sommet et a remercié l'Union africaine pour l'occasion offerte à l'Afrique du Sud d'abriter le Sommet mondial de la Diaspora africaine

8. Il a, par ailleurs, salué les efforts consentis et les luttes menées par nos illustres compatriotes africains qui se sont battus pour libérer les Africains du joug de la

colonisation, de la pauvreté et de la dépendance ; efforts qui ont conduit à la création, en 1963, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), aujourd'hui transformée en Union africaine (2002).

9. Afin de soutenir ces efforts et de traiter des questions liées au programme prioritaire de l'Afrique à l'échelle mondiale, le Président Zuma a précisé qu'il importe que les Africains du continent et de la diaspora travaillent de concert et collectivement pour la réalisation du programme prioritaire africain qui permettra de surmonter leurs difficultés politiques et économiques communes.

10. Il a indiqué que le Sommet vise à définir une ère nouvelle, celle d'une Afrique en plein essor et porteuse d'un nouvel espoir pour tout le continent. Il a, enfin, lancé un appel à tous les Africains du continent et à ceux de la diaspora pour qu'ils créent une plate-forme en vue d'examiner les jalons qui ont été posés à ce jour, et ceux qui restent à réaliser dans le cadre de la promotion du continent et des Africains de la diaspora.

11. Il a conclu son propos en souhaitant à tous les participants, des délibérations fructueuses et une «Bonne journée de l'Afrique»

b) Discours du Dr Jean PING, Président de la Commission de l'Union africaine

12. Après avoir exprimé sa gratitude au Président Jacob ZUMA, le Président de la Commission a remercié le Gouvernement et le peuple sud-africains pour les efforts consentis en faveur du déroulement harmonieux du Sommet. Cette harmonie s'est également exprimée dans la concertation et la collaboration permanentes entre la Commission et l'Afrique du Sud dans le processus préparatoire à la tenue de la Conférence, a-t-il indiqué.

13. Le Président a ensuite souligné le caractère exceptionnel de la Conférence dont la tenue traduit en actes concrets le projet d'unité, de cohésion de l'Afrique dont avait rêvé la première génération des panafricanistes africains et de la diaspora ainsi que les tout premiers Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Afrique indépendante. Il a précisé que la Conférence se tient aussi dans le contexte juridique de l'Acte constitutif portant création de l'UA qui fait du rassemblement des peuples d'Afrique le principal levier de développement. Il a ensuite indiqué qu'en s'élargissant à la diaspora, ce rassemblement se consolide et acquiert une connotation véritablement historique et ce, d'autant plus qu'il coïncide avec la célébration de la Journée de l'Afrique, date de fondation de l'organisation continentale.

14. Après ce rappel, le Président de la Commission a remonté le cours du temps pour évoquer toutes les humiliations et frustrations imposées aux peuples d'Afrique à travers la traite des esclaves et le colonialisme d'une part, mais aussi les efforts politiques déployés d'abord pour la libération du continent et pour son développement d'autre part. Le principal enjeu du développement impliquant une mobilisation la plus large possible, l'Acte constitutif s'est doté d'une disposition établissant le principe de

partenariat entre les gouvernements et tous les segments de la société civile. Par la suite, cette disposition s'est enrichie d'un amendement en cours de ratification, ouvrant à la reconnaissance juridique de la diaspora comme partie intégrante des peuples d'Afrique.

15. Le président de la Commission a ensuite retracé le chemin qui a conduit à la tenue de la conférence, indiquant ce faisant le rôle joué par les uns et les autres. Le bilan de cet effort collectif s'est cristallisé dans la Déclaration et autres projets et programmes destinés à donner une lisibilité accrue à la volonté exprimée de reconstruire la famille africaine. Concluant son propos, le Président a rappelé l'impérieuse nécessité de donner corps aux différents projets et d'identifier la Déclaration, après adoption, à un véritable texte constitutionnel offrant un cadre juridique à l'initiative de la diaspora. Pour sa part, la Commission de l'Union africaine s'acquittera de toutes les obligations que lui impose la traduction en actes de l'initiative de la diaspora.

c) Allocution de l'Honorable David Dikins, ancien Maire de New York (éminente personnalité de la diaspora)

16. L'Honorable David Dikins a remercié les organisateurs du Sommet mondial de la Diaspora africaine et a souligné l'importance de la tenue du Sommet le 25 mai 2012, date du 49^{ème} anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il a, par ailleurs, rappelé le processus préparatoire à la tenue du Sommet et les efforts consentis pour mobiliser la diaspora dans le cadre des préparatifs du Sommet.

17. Il a indiqué que la Diaspora était prête à coopérer avec les Africains et à fournir les contributions scientifique, économique, sociale et culturelle nécessaires afin d'améliorer les conditions de vie des Africains et des Africains de la diaspora.

18. Il a conclu son propos en souhaitant à tous les participants des délibérations fructueuses.

d) Allocution de l'Honorable Nicholson Arnold Joseph, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Jamaïque

19. L'Honorable Arnold Nicholson, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Jamaïque, a exprimé, au nom de sa délégation et en son nom personnel, ses sincères remerciements au Gouvernement et au peuple d'Afrique du Sud pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité bienveillante qui leur ont été réservés.

20. Il a rappelé les efforts désintéressés consentis par les illustres combattants noirs de la liberté et a souligné l'importance que revêt le Sommet de la Diaspora pour la Jamaïque. Il a déclaré que la Jamaïque appuie pleinement le contenu du projet de Déclaration du Sommet de la Diaspora.

21. Il a félicité l'ANC pour la célébration de son 100^{ème} anniversaire qui constitue une plate-forme pour mettre en évidence les jalons qui ont été posés depuis sa création.

22. Il a appelé tous les Africains et la diaspora à se tourner vers l'avenir et ne pas laisser le passé peser sur leur avenir et le compromettre. Il les a, par ailleurs, exhortés à saisir l'occasion que leur offre le Sommet pour établir de solides partenariats.

23. Il a, enfin, souligné la nécessité pour tous de travailler ensemble afin d'élaborer un programme qui mettrait l'Afrique et sa Diaspora sur un piédestal pour leur permettre d'avancer et a lancé un appel à tous les Africains et à ceux de la diaspora, aux africains de toutes les couches sociales qui travaillent dans tous les domaines afin qu'ils veillent à ce que la mondialisation ne profite pas uniquement au monde extérieur mais, qu'elle soit plutôt utilisée comme un moyen d'édification d'un partenariat durable pour la promotion de l'éducation, de la santé et la réduction de la pauvreté. Cet effort pourrait être renforcé par une collaboration entre les politiciens, musiciens et universitaires d'ascendance africaine afin qu'ils prêtent leur voix à la cause de l'Afrique et de sa diaspora.

e) Discours de M. ESTEBAN LAZO, Vice-Président de la République de Cuba

24. Monsieur LAZO a, au nom du Chef de l'Etat cubain, salué l'ensemble des participants et rendu hommage aux Africains que la traite des esclaves avait conduits en Amérique, point de départ de la diaspora. Il a ensuite fait le tour des principaux défis globaux, anciens et nouveaux, qui structurent la scène internationale, avec un accent particulier sur la quête d'un ordre économique mondial plus équitable. Il a exprimé le vœu que le Sommet envisage le rôle qu'il peut jouer pour relever tous ces défis et que des accords soient conclus sur toutes ces questions pour permettre à l'Afrique et à la diaspora de sortir de la pauvreté par la création de richesses.

25. Evoquant l'histoire, il a souligné le rôle que des millions d'Africains, anciens esclaves, ont joué aux côtés de Cuba lors de sa lutte de libération. Cette contribution des Africains a amené le Cuba à poser la solidarité comme principe clé de la révolution cubaine. C'est au nom de ce principe que le Cuba a étendu sa coopération avec l'Afrique, aussi bien dans les luttes armées contre l'occupation coloniale que dans les différents domaines de formation. Le Cuba confirme sa volonté de continuer sa coopération avec l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes. Il a sensibilisé le Sommet sur le sort d'Haïti, première République noire au terme d'un soulèvement contre l'ordre colonial.

26. Le Vice-président cubain a enfin dénoncé le blocus que les administrations successives des Etats-Unis maintiennent contre le Cuba depuis un demi-siècle et ce, en dépit des différentes résolutions des Nations-Unies demandant la levée du blocus. Il a exprimé le vœu de voir le Sommet condamner à son tour cette politique injuste de Washington à l'égard de Cuba.

f) Discours d'ouverture du Président de l'UA, Président de la République du Bénin

27. Le Président Boni Yayi, après avoir salué tous les participants, s'est davantage appesanti sur la charge symbolique que revêt la tenue de ce premier Sommet mondial de la Diaspora en Afrique du Sud, réunissant l'Afrique et sa diaspora en vue de prendre des décisions dont la mise en œuvre devra contribuer au bien-être des peuples africains et de la diaspora sur la base de la préservation de leurs valeurs culturelles.

28. Rappelant l'objectif du Sommet, le Président Yayi Boni a mis en exergue les raisons légitimant la construction d'un partenariat solide entre l'Afrique et la diaspora dans le contexte général de l'intensification de la coopération Sud-Sud. Ce faisant, ce partenariat doit s'inscrire dans le cadre juridique tracé par l'Acte constitutif qui fonde l'indépendance politique des Etats et des peuples sur le développement. L'exigence du développement appelle à la mobilisation des ressources qui, à son tour, implique l'ouverture de l'Afrique à sa diaspora en tant qu'entité africaine importante. Cette ouverture s'est matérialisée d'abord par l'amendement apporté à l'Acte constitutif relatif au statut de la diaspora et ensuite par des consultations-concertations au niveau des différentes régions du monde, sanctionnées par des réunions ministérielles et par la tenue du Sommet.

29. Le bilan de tous ces travaux préparatoires se résume dans les documents-cadres qui seront soumis au Sommet, pour approbation, et qui porteront ainsi sur les fonts baptismaux l'Initiative de la Diaspora. Toutefois, cette dernière, a insisté le Président Boni Yayi, ne prendra effectivement corps qu'avec l'engagement de tous et à travers la mobilisation des ressources financières requises à cet effet.

30. Le Président Yayi Boni a conclu son intervention par l'expression de ses remerciements à tous les acteurs impliqués aussi bien dans le processus préparatoire que dans la tenue du Sommet.

g) Discours de M. Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale

31. Le Président équato-guinéen a rendu hommage à l'Afrique du Sud et à son Président pour leur contribution à la tenue du Sommet sur la diaspora. Il a livré ses réflexions sur la signification et les implications de la tenue de ce Sommet dont il attend qu'il apporte un début de solution à toutes les inégalités qui frappent les Africains. La source de ces inégalités remonte à la traite des Noirs relayée par la colonisation. Leurs effets combinés se sont traduits par une profonde altération de la personnalité culturelle de l'Afrique et par la mise en place des conditions du sous-développement du continent.

32. L'UA se doit donc de réfléchir sur les modalités optimales d'intégration de la diaspora, en déterminant avec précision ses attentes et ce d'autant plus qu'elle a décidé d'en faire sa 6ème Région. Cette intégration de la Diaspora suppose également qu'au niveau national, les Etats membres adoptent une législation qui institutionnalise

les synergies entre eux et elle, fondement de la Renaissance africaine. Celle-ci doit trouver son expression dans les différents domaines de coopération.

33. Le Président équato-guinéen a annoncé la tenue au mois d'août 2012 dans son pays d'une réunion sur la diaspora. Concluant son propos, il a souligné l'intérêt pour l'Afrique et la diaspora de parler d'une seule voix sur l'arène internationale à travers la défense des positions communes.

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

34. L'ordre du jour proposé a été adopté sans amendement

VI. ORGANISATION DES TRAVAUX

35. Le Sommet mondial de la Diaspora africaine a adopté les horaires de travail suivants:

Matinée: 09h00 – 13h00

Après-midi: 15h00 – 19h00

VII. ADOPTION DU PROJET DE DÉCLARATION DU SOMMET MONDIAL DE LA DIASPORA AFRICAINE, DU PROGRAMME D'ACTION, DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DES PROJETS PATRIMOINES

a) Présentation de l'Honorable, Mme Maite Nkoana-Mabashane, Ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud

36. Le projet de Déclaration devant sanctionner les travaux du Sommet a été présenté par S.E. Mme Meilte Nkoana Mashabane, Ministre des Relations internationales et de la Coopération de l'Afrique du Sud. Dans sa présentation, elle a retracé toutes les étapes préparatoires ayant conduit à l'élaboration du projet de Déclaration. Le projet, qui s'est inscrit dès le départ dans une dynamique évolutive, s'est progressivement enrichi de nombreux apports et s'est voulu résolument intégratif. La ministre a ensuite évoqué la structure du projet de Déclaration qui contient, par ailleurs, le Programme d'action, le Plan de mise en œuvre et les Projets patrimoines. Elle a appelé la haute attention du Sommet sur les aspects suivants :

- le financement des programmes retenus: le besoin de mobiliser les ressources financières pour traduire en actes la volonté de renaissance de l'Afrique ouverte sur sa diaspora reste impérieux ;
- la participation effective de la diaspora à la vie politique, économique et sociale du continent : nécessité à ce titre, de définir des mécanismes appropriés garantissant une telle participation.

b) Examen et approbation des conclusions par le Sommet

37. Cette présentation a été suivie d'un débat animé sur le contenu du projet de Déclaration. Au cours de ce débat, les participants ont salué les efforts consentis dans le cadre de l'élaboration des projets de documents et ont félicité les Ministres ayant participé aux Conférences ministérielles, pour la rigueur de leurs efforts.

c) Document final

38. Le Sommet a adopté la Déclaration avec des amendements. Le document final est une Déclaration divisée en quatre parties :1) une déclaration politique qui résume les intentions et les déclarations d'intention, 2) un programme d'action qui identifie les programmes spécifiques qui permettront de mettre en pratique ces intentions, 3). un mécanisme de mise en œuvre et de suivi qui s'avère nécessaire pour la mise en œuvre du Programme d'action et 4) des projets phares ou projets patrimoines qui permettront de mettre rapidement en pratique le cadre d'action. Ces projets prioritaires sont répartis en cinq principaux domaines, à savoir: l'élaboration d'une base de données des compétences des professionnels africains de la Diaspora, la création d'un corps de volontaires africains, le Programme pour l'innovation et la création d'entreprises grâce à la création de marchés pour la Diaspora, le Fonds d'investissement de la Diaspora et l'agence africaine de transfert de fonds.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

39. Aucun point n'a été examiné sous cette rubrique.

IX. CEREMONIE DE CLÔTURE

40. Le Sommet a clos ses travaux à l'issue des allocutions de clôture du Président Jacob Zuma d'Afrique du Sud, pays hôte et du Président Boni Yayi du Bénin, Président en exercice de l'Union.

a. Discours de clôture du Président de l'UA, Président de la République du Bénin

41. Le Président Boni Yayi s'est félicité du bon déroulement des travaux. Il a remercié tous ceux ayant contribué au succès du Sommet, par leur participation et à travers leurs différentes contributions. Ces dernières ont conduit à l'adoption d'une Déclaration enrichie et consensuelle. Revenant sur la dimension symbolique de l'événement, il a rappelé sa connotation historique en ce qu'il a amorcé la rédaction d'une nouvelle page de l'histoire africaine. Cette nouvelle page, s'ouvre par ailleurs le jour de la célébration de la Journée de l'Afrique, le 25 mai, date de la création de l'OUA. Cette coïncidence invite tous les acteurs, proches et lointains, à un engagement résolu en faveur de la mise en œuvre effective du Plan d'action contenu dans la Déclaration adoptée.

42. Le Président Boni Yayi a par la suite défini les principales modalités de cet engagement. Au plan juridique, il s'agit d'abord, pour les Etats membres, de procéder à la ratification de l'amendement à la disposition pertinente de l'Acte constitutif relative au statut de la Diaspora. Sur le plan de la mise en œuvre, la mobilisation concertée des efforts, financiers et autres, reste la condition sine qua non pour que l'Initiative de la Diaspora accède à une plus grande visibilité.

43. Avant de déclarer clos les travaux du premier Sommet de la Diaspora, le Président Yayi Boni a renouvelé l'expression de sa reconnaissance à tous les participants, au pays hôte et s'est davantage appesanti sur le rôle de la Diaspora dans la construction d'une Afrique nouvelle, unie et prospère, porteuse d'espoir pour tout le continent.

b. Allocution de clôture du Président Jacob Zuma

44. Lors de son allocution de clôture, Le Président de la République d'Afrique du Sud, S.E Jacob Zuma, a déclaré que le Sommet mondial de la Diaspora africaine a été un énorme succès.

45. Il a indiqué que l'Afrique du Sud avait remporté le vote à la majorité simple pour abriter le plus grand radiotélescope du monde, le Square Kilometer Array (SKA), avec 80% de voix face à l'Australie (20%) de voix et a précisé qu'il s'agissait d'une victoire de l'Afrique.

46. Il a déclaré que le continent africain a décidé d'inclure les intérêts de la Diaspora dans la politique continentale et a souligné l'importance stratégique de placer le programme prioritaire de l'Afrique au niveau mondial.

47. Tout en invitant les dirigeants africains et les autres participants venus de la diaspora à promouvoir la bonne gouvernance, il a félicité la Commission de l'Union africaine pour le bon déroulement du Sommet et a remercié tous les participants pour leur précieuse contribution. Sur cette note, il a déclaré le Sommet clos.

X. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

48. Le Sommet mondial de la Diaspora a clos ses travaux suite à l'adoption de la Déclaration historique, du programme d'action, du mécanisme de mise en œuvre et des projets phares ou projets patrimoines. Le principal défi étant d'assurer sa mise en œuvre effective, comme l'ont souligné les Présidents du pays hôte, de la Commission et de l'Union africaine.

49. Prenant note des conclusions du Sommet et des efforts qui ont été déployés en vue de son succès, nous demandons instamment à la Conférence d'examiner également les recommandations ci-après, faites par les participants au Sommet mondial de la Diaspora en vue de la mise en œuvre effective du processus :

- a) la feuille de route doit servir de moyen pour le processus de mise en œuvre. Les feuilles de route précédemment adoptées par la Conférence ont permis la réussite du Sommet étant donné qu'elles incluaient également les mesures à prendre au stade de la mise en œuvre. La Commission est donc en mesure d'examiner, de résumer les informations contenues dans les précédentes feuilles de route et de les harmoniser avec les documents finaux dans le cadre de l'exécution des décisions du Sommet mondial :
- b) il importe que le programme de la Diaspora soit doté de ressources suffisantes afin de faciliter la mise en œuvre effective de ces décisions. De ce fait, il doit être identifié comme un projet prioritaire dans les plans et programmes stratégiques de la Commission et de l'Union africaine comme convenu dans l'accord global signé entre les africains du Continent et ceux de la Diaspora. Cet engagement doit être reflété dans les négociations avec les partenaires et l'allocation des ressources budgétaires de la Commission;
- c) la question de l'appui budgétaire doit être traitée de concert avec la mise en œuvre des cinq projets patrimoines. Conformément aux décisions du Sommet mondial de la Diaspora, les projets patrimoines doivent être reconnus comme étant des projets prioritaires qui nécessitent un appui politique et budgétaire adéquat. Conformément à la Feuille de route, la Commission doit organiser un séminaire pour évaluer les études de faisabilité et ensuite soumettre les projets appropriés à l'approbation de l'atelier des Ministres chargés de la Diaspora de tous les États membres de l'Union africaine au cours du dernier trimestre de 2012. La conclusion et les recommandations de l'atelier devraient ensuite être soumis à la prochaine session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en janvier 2013 pour examen et / ou approbation;
- d) il convient d'accorder une attention particulière à la question de la définition de critères pour une plus grande participation au programme et aux politiques de l'UA. Toutefois, l'élaboration des critères de participation doit se faire systématiquement par la Commission de l'Union africaine et non pas par des interventions partielles et non coordonnées auprès des différents structures et organes de l'Union africaine. La Conférence a déjà adopté une résolution relative à la participation des africains de la Diaspora en qualité d'observateurs aux Sommets de l'Union africaine. Toutefois, il importe d'élaborer les critères de participation, les qualifications requises et les modalités d'une telle participation. De même, les questions de la représentation et les formules de participation aux travaux des organes doivent être déterminées et soumises à la Conférence de l'Union africaine sous forme de recommandations pour examen et approbation;

- e) dans le cadre de la réalisation de cet objectif, il importe de renforcer les effectifs et les ressources budgétaires de la Commission et du Département CIDO;
- f) la Commission doit poursuivre une coopération active avec l'Afrique du Sud et d'autres chefs de file régionaux qui sont disposés et en mesure de contribuer à la mise en œuvre des conclusions du Sommet de la Diaspora;
- g) enfin, conformément aux observations faites par le Président de l'Union africaine dans son discours de clôture, l'élaboration des processus organisationnels doit rester un important pilier dans le cadre des efforts pour la mise en œuvre des conclusions du Sommet. Il importe de poursuivre et de renforcer les consultations inter-régionales entre les africains du continent et ceux de la Diaspora. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de poursuivre, parallèlement, la création de réseaux régionaux de la Diaspora qui constituent une composante importante du processus afin de veiller à ce que l'Union africaine mette en place un réseau d'interlocuteurs efficaces qui pourront travailler en collaboration avec elle en vue de la réalisation des objectifs fixés. Toutes ces mesures doivent être suivies par la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation approprié pour évaluer les progrès réalisés et accélérer la réalisation des projets dans différents domaines.

**DÉCLARATION DU SOMMET MONDIAL DE LA DIASPORA AFRICAINE
SANDTON, JOHANNESBURG (AFRIQUE DU SUD)
25 MAI 2012**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299

Website: www.au.int

Diaspora/Assembly/AU/Decl(I)

**DÉCLARATION DU SOMMET MONDIAL DE LA DIASPORA AFRICAINE
SANDTON, JOHANNESBURG (AFRIQUE DU SUD)
25 MAI 2012**

DECLARATION DU SOMMET MONDIAL DE LA DIASPORA AFRICAINE

NOUS, Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, des Caraïbes et de l'Amérique du Sud,

RECONNAISSANT l'importance que revêt la présence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, de l'Amérique du Sud et latine et des représentants de la diaspora africaine;

EXPRIMANT notre gratitude à Son Excellence, le Président Jacob Zuma, au Gouvernement et au peuple de la République d'Afrique du Sud et à l'Union africaine pour l'accueil chaleureux et pour la tenue du présent Sommet;

PRENANT ACTE du dialogue qui a eu lieu entre les Africains sur le continent et les représentants de la diaspora africaine dans les différentes régions du monde, notamment en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et Latine, en Europe et dans d'autres régions ;

RAPPELANT l'Acte constitutif de l'Union africaine, qui est guidé par la vision commune d'une Afrique unie et forte fondée sur un partenariat entre les gouvernements et tous les segments de la société dans le but de renforcer la cohésion et la solidarité entre ses peuples ;

RAPPELANT la lutte menée par les pères fondateurs et les défenseurs du panafricanisme en Afrique et de la diaspora ;

RAPPELANT EGALEMENT le Protocole sur les amendements à l'Acte constitutif de l'Union africaine, adopté par la première session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement à Addis-Abeba (Ethiopie) en janvier 2003 et notamment son article 3 (q) qui invite la diaspora africaine à participer en tant que composante importante au renforcement de l'Union africaine;

RAPPELANT EN OUTRE les décisions pertinentes de l'Union africaine, notamment la Décision EX.CL/Dec.5(III) sur le développement de l'Initiative de la Diaspora adoptée par la troisième session ordinaire du Conseil exécutif à Maputo (Mozambique) en juillet 2003, la Décision EX.CL/Dec.221 (VII) sur le processus Afrique-Diaspora adoptée par la huitième session ordinaire du Conseil exécutif en janvier 2006 et la Décision EX.CL/Dec.406 (XII) sur la première Conférence ministérielle de l'Union africaine et de la diaspora adoptée par la douzième session ordinaire du Conseil exécutif à Addis-Abeba (Ethiopie) en janvier 2008 sur les modalités de participation de la diaspora dans les organes et les activités de l'Union et la Décision Assembly/AU/Dec.205 (XI) adoptée par la onzième session ordinaire de la Conférence de l'Union à Sharm-El-Sheikh (Egypte) en juillet 2008 sur le Sommet de la diaspora africaine, la Décision Assembly/AU/Dec.354(XVI) de la seizième session ordinaire de la Conférence de l'Union à Addis-Abeba (Ethiopie) en janvier 2011 sur la Feuille de route pour le Sommet de la diaspora, notamment la convocation d'une réunion technique d'experts à Pretoria (Afrique du Sud) en février 2011 et la Décision Assembly/ AU/Dec.367(XVII) de la dix-

septième session ordinaire de la Conférence de l'Union sur la convocation d'une deuxième Conférence ministérielle en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en septembre 2011, ainsi que la Décision Assembly/AU/Dec.393(XVIII) approuvant les résultats et les conclusions de la deuxième Conférence ministérielle qui s'est tenue à New York en septembre 2011 ;

RAPPELANT la commémoration en 2007 du bicentenaire de la traite des Africains, une obligation de se rappeler l'héritage de l'histoire, en particulier l'ère de l'esclavage et du colonialisme et la séparation forcée des peuples africains, conséquence de cette expérience, ainsi que la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies qui a proclamé 2011, Année internationale des personnes d'ascendance africaine ;

FAISANT SIENNE l'initiative des Etats membres de l'Union africaine, de la Communauté des Caraïbes et autres Etats membres de la communauté internationale de faire ériger un monument permanent au Siège des Nations Unies en honneur aux victimes de l'esclavage et de la traite négrière transatlantique afin de donner suite aux dispositions du paragraphe 101 de la Déclaration de Durban (2001) ;

SE FELICITANT des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale mis en place à cette fin ;

CONSIDERANT la nécessité de placer l'histoire africaine dans sa juste perspective et d'exploiter celle-ci pour la reconstruction de la famille mondiale africaine ;

CONSCIENTS de la nécessité de bâtir des partenariats durables entre le continent africain et la diaspora africaine grâce à un dialogue durable et une collaboration efficace avec les gouvernements et les peuples des différentes régions du monde dans lesquelles se trouvent les populations de la diaspora;

CONSCIENTS EGLEMENT que la culture et l'identité influencent tous les aspects du développement;

RECONNAISSANT la nécessité de célébrer et de préserver le patrimoine commun de l'Afrique et des peuples d'ascendance africaine dans la diaspora;

AYANT A L'ESPRIT que la diaspora africaine représente une expérience historique et évolutive qui appelle à une approche sensible aux spécificités des différentes régions;

CONVAINCUS de la nécessité de promouvoir la coopération Sud-Sud en tant que cadre pour renforcer le développement mutuel et la solidarité panafricaine;

REAFFIRMANT le rôle important des femmes et des jeunes en tant que piliers de notre société devant participer à tous les débats et actions de la diaspora ;

SALUANT les efforts déployés jusqu'à présent pour soutenir le processus Afrique et diaspora africaine, notamment les efforts, les mesures et les stratégies poursuivis par l'Union africaine;

TENANT COMPTE des première et deuxième Conférences des intellectuels d'Afrique et de la diaspora (CIAD I & II) tenues à Dakar (Sénégal) et à Salvador de Bahia (Brésil) en 2004 et 2006 respectivement, des résultats de la première conférence UA-Afrique du Sud-Caraïbes tenue à Kingston (Jamaïque) en 2005 et des diverses conférences consultatives régionales organisées dans différentes régions du monde en 2007 pour en consolider les résultats;

NOTANT AVEC SATISFACTION les travaux de la réunion ministérielle tenue à Midrand (Afrique du Sud) du 16 au 18 novembre 2007 et de la réunion technique d'experts tenue à Pretoria en février 2011, ainsi que la deuxième Conférence ministérielle tenue à New York (Etats-Unis) le 24 septembre 2011, ainsi que la troisième Conférence ministérielle qui s'est tenue à Pretoria en Afrique du Sud le 23 mai 2012;

CONVAINCUS de la nécessité de s'appuyer sur ces efforts et ces résultats qui constituent une base sur laquelle ériger une fondation solide pour le rajeunissement de la famille mondiale africaine en tant qu'instrument d'une renaissance plus vaste;

CONSCIENTS de la nécessité impérieuse d'une approche soutenue et coordonnée et de l'appropriation des programmes et projets liés à la diaspora africaine de manière à promouvoir leurs mises en œuvre et impact effectifs;

NOUS ENGAGEONS à coopérer dans les domaines politique, économique et social énoncés dans le Programme d'action et les modalités de mise en œuvre et de suivi ci-après :

PROGRAMME D'ACTION

I. COOPÉRATION POLITIQUE

Dans le domaine de la coopération politique, nous nous engageons sur les points suivants:

A. Coopération intergouvernementale

- a) renforcer la coopération Sud-Sud en instaurant une collaboration plus étroite entre l'Union africaine (UA) et toutes les entités intergouvernementales dans les régions où se trouvent les populations de la diaspora africaine ;
- b) mettre à profit les efforts déployés collectivement par l'Union africaine et toutes les entités intergouvernementales dans les régions où se trouvent les populations de la diaspora africaine, pour promouvoir et sensibiliser l'opinion publique aux questions d'importance capitale pour l'Afrique et sa diaspora;
- c) encourager l'établissement par les États membres de l'UA de relations plus formelles avec les régions des Caraïbes et les nations latino-américaines et inversement, et lorsque cela est possible, l'ouverture d'un

plus grand nombre de missions de représentation dans ces différentes régions;

- d) continuer à soutenir l'Union africaine dans son rôle de point focal et de centre de coordination de toutes les initiatives de la diaspora sur le continent. Pour ce faire, les questions relatives à la diaspora doivent figurer à titre permanent aux programmes et à l'ordre du jour des Sommets de l'UA, et la Direction de l'UA chargée des questions de la diaspora doit être dotée de moyens suffisants en terme de ressources financières et humaines;
- e) prendre les mesures nécessaires pour promouvoir et créer des synergies efficaces entre les programmes nationaux et les programmes continentaux concernant la diaspora;
- f) mettre en place des structures pour une interaction plus étroite, une solidarité plus grande et une collaboration plus efficace entre les gouvernements et la société civile de l'Afrique et de sa diaspora, notamment par la poursuite des conférences consultatives régionales, ainsi que par la création et le renforcement des réseaux régionaux en tant que partenaires et interlocuteurs pour la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial de la diaspora;
- g) encourager et accroître la participation de la diaspora africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la reconstruction et la réconciliation post-conflit, ainsi que dans l'atténuation des effets des catastrophes en Afrique et dans les régions de la diaspora;
- h) renforcer la participation de la diaspora aux activités de l'Union africaine afin de rehausser sa contribution au programme de développement et d'intégration du continent;
- i) encourager et soutenir l'élaboration d'un programme des Volontaires de la diaspora initié par l'Union africaine, en tant que cadre permettant d'associer directement cette diaspora aux efforts de développement du continent;
- j) encourager les Etats membres de l'Union africaine à ratifier sans délai le Protocole sur l'amendement à l'Acte constitutif qui, entre autres, invite la diaspora africaine, entité importante de notre continent, à participer à l'édification de l'Union africaine ;
- k) encourager la diaspora à s'organiser en réseaux régionaux et à mettre en place les mécanismes appropriés susceptibles d'accroître sa participation aux activités de l'Union africaine en tant qu'observateur, puis, à l'avenir en tant qu'une sixième région du continent qui contribuerait énormément à la mise en œuvre des politiques et programmes ;

- l) continuer à intégrer le programme de la diaspora africaine dans les relations avec les partenaires internationaux ;
- m) encourager l'UA et la CARICOM à créer un environnement qui permette aux membres de la diaspora africaine d'investir, de travailler, et de voyager sur le continent africain et dans les Caraïbes;
- n) appuyer les efforts que déploie l'UA visant à accélérer le processus de délivrance du Passeport de l'Union africaine, afin de faciliter le développement d'une identité transnationale et transcontinentale;
- o) étudier la possibilité d'établir un Secrétariat panafricain à Dakar (Sénégal) pour la Conférence des Intellectuels d'Afrique et de la diaspora (CIAD), comme le recommande la CIAD I ;
- p) encourager et soutenir l'adoption et la mise en œuvre, au sein des régions de la diaspora, de politiques susceptibles de faciliter l'élimination du racisme et la promotion de l'égalité entre les races.

B. Mobilisation du soutien

- a) encourager la société civile au sein de la diaspora et en Afrique à soutenir, défendre et mobiliser les ressources nécessaires au développement de l'Afrique et de sa diaspora;
- b) établir des rapports d'entraide et de solidarité entre Africains du continent et ceux de la diaspora dans des circonstances de violation des droits de l'homme et des peuples;
- c) encourager la mise en œuvre intégrale des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'installation du Monument permanent en l'honneur et à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite négrière transatlantique. Nous nous félicitons des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale mis en place à cette fin, et invitons les autres pays à en faire de même ;
- d) faire campagne pour la ratification et la mise en œuvre intégrale des instruments pertinents qui renforcent la protection des femmes, des jeunes, des enfants et autres groupes vulnérables, notamment de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention des Nations Unies contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles et la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles;

- e) encourager la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale en tant qu'instrument visant à endiguer la criminalité transfrontalière;
- f) inciter les Africains de la diaspora à faire campagne contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique, en particulier dans les pays où ils sont domiciliés et dans ceux qui produisent des armes ;
- g) encourager la contribution de la diaspora au renforcement des partenariats internationaux avec l'Union africaine ;
- h) affirmer les principes de droit international et de la Charte des Nations Unies interdisant les mesures unilatérales qui pourraient créer des obstacles aux relations commerciales entre les Etats, compromettre le développement social et économique, ainsi que le bien-être des populations dans les pays affectés ;

II. COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Dans le domaine de la coopération économique, nous nous engageons sur les points suivants:

A. Mesures à prendre par les gouvernements en vue d'un partenariat économique renforcé

- a) mettre en place des mécanismes d'intégration régionale efficaces qui permettraient d'établir une coopération plus étroite entre l'Union africaine et la diaspora;
- b) prendre des mesures concrètes susceptibles de promouvoir et d'entretenir les liens entre l'UA, et la diaspora dans les domaines prioritaires suivants: commerce et investissements, science et technologie, voyages et tourisme, communication et infrastructure des transports, énergie, technologies de l'information et de la communication et industries culturelles;
- c) créer un environnement propice à la croissance et au développement des petites, moyennes et micro-entreprises afin de promouvoir l'entreprenariat en Afrique et au sein de la diaspora.

B. Mobilisation des capitaux

- d) utiliser les instruments financiers sur les transferts de fonds et les investissements pour faciliter la mobilisation des capitaux, ce qui renforcerait les liens entre l'Afrique et la diaspora;
- e) explorer la possibilité de créer un Fonds de développement et/ou un Fonds d'investissement de la diaspora pour faire face aux défis de

développement à relever par les Africains sur le continent et par la diaspora.

C. Partenariat économique

- a) renforcer le partenariat entre les secteurs privés de la diaspora et les Africains par des efforts tels que les réunions régulières des chambres de commerce et établir une liste des bourses de valeur africaine et vice-versa;
- b) mettre à profit les avantages comparatifs de l'Afrique et de la diaspora en matière de culture pour les traduire en gains économiques par des programmes de coopération qui faciliteraient le développement stratégique et la commercialisation de leurs biens et services culturels.

D. Science et technologie

- a) promouvoir la coordination et le développement des institutions en Afrique et dans les régions où se trouve la diaspora africaine, consacrées à l'innovation et à l'invention en vue du développement social et économique de l'Afrique et de sa diaspora;
- b) examiner les avantages de l'application des décisions de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la Société de l'information, en particulier l'Engagement de Tunis et la Déclaration de Tunis, ainsi que le Fonds de Solidarité Numérique comme moyen de créer des liaisons électroniques entre l'Afrique et la diaspora.

E. Transfert des connaissances et mobilisation des compétences

- a) promouvoir l'utilisation de l'expertise africaine et de la diaspora sur les questions de développement économique aux niveaux régional et continental, et explorer la possibilité de créer des Conseils consultatifs de la diaspora;
- b) encourager l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à collaborer étroitement avec la Commission de l'UA dans le cadre du programme pour la migration au service du développement en Afrique, en vue de mobiliser les compétences et les ressources de la diaspora pour renforcer les capacités institutionnelles des entités nationales et régionales;
- c) promouvoir le commerce et les opportunités d'investissement liés aux systèmes de savoir traditionnel, tout en veillant à ce que les droits de la propriété intellectuelle soient garantis au profit de l'Afrique et de sa diaspora;

- d) promouvoir la création d'une base de données complète et inclusive qui permettra d'aligner l'expertise des professionnels africains en Afrique et de sa diaspora sur les besoins de développement de l'Afrique;
- e) adopter et promouvoir le programme « Development Market Place pour le modèle de la diaspora africaine » (DMADA) comme cadre pour l'innovation et l'entrepreneuriat, ce qui faciliterait le développement.

F. Développement des infrastructures

- a) financer le développement du câble sous-marin et les initiatives de connectivité de la fibre optique terrestre en Afrique; et
- b) harmoniser les structures de contrôle et de réglementation liées aux infrastructures, tels que les télécommunications et le transport.

G. Collecte de l'information et capacité de diffusion

- a) mettre au point une stratégie globale de communications pour la diffusion de l'information sur les programmes de l'Union africaine (notamment l'Agence du NEPAD) et les initiatives de la diaspora;
- b) financer l'établissement d'un recensement et de statistiques actualisés et fiables sur l'emploi, le chômage et l'entrepreneuriat en Afrique et dans sa diaspora avec un accent particulier sur les jeunes.

H. Changement climatique

- a) collaborer étroitement pour sensibiliser à l'agenda international sur le changement climatique dans les forums internationaux étant donné ses effets dévastateurs sur l'Afrique et les Caraïbes.

III. COOPERATION SOCIALE

Dans le domaine de la coopération sociale, nous nous engageons sur les points suivants:

A. Connaissance et éducation

- a) concevoir et développer des plates-formes pour les éducateurs africains et de la diaspora, ainsi que pour les universitaires en vue de l'élaboration du programme de développement du continent et de sa diaspora. Il s'agit, entre autres, de la création d'institutions et de programmes axés sur l'Afrique et des efforts accrus de collaboration entre les institutions universitaires et de recherche en Afrique et dans les régions de la diaspora;

- b) veiller à l'harmonisation et à la mise en œuvre des protocoles régionaux et internationaux protégeant les systèmes du savoir traditionnel et les droits de la propriété intellectuelle;
- c) souligner l'importance de l'éducation comme base du développement humain et la nécessité de promouvoir les campagnes d'alphabétisation ;
- d) promouvoir la création de liens entre les universités, les institutions de recherche et développement de la diaspora et celles en Afrique;
- e) veiller à la participation des experts de la diaspora au développement et à la mise en œuvre des initiatives UA - Diaspora.

B. Arts et Culture

- a) promouvoir la coordination et le financement des programmes d'échange culturel entre l'Afrique et sa diaspora;
- b) encourager et diffuser l'information à tous les Etats membres sur les projets africains et de la diaspora en cours d'exécution tels que le Musée des Civilisations Noires, une Place du Souvenir africain, le Monument de la Renaissance africaine, le Projet Joseph et la route des esclaves ;
- c) appuyer, encourager et promouvoir la célébration des journées mondiales comme symboles de solidarité pour la commémoration du patrimoine commun et de la vision de l'Afrique et de sa diaspora afin de renforcer l'unité et l'identité panafricaines, en particulier, la Journée de l'Afrique, la Journée de l'Union africaine, le Mois de l'Histoire Noire et la Journée de l'Emancipation.

C. Médias et image de marque

- a) coordonner les efforts des médias déjà existants et promouvoir les nouveaux médias pour relancer l'image de marque de l'Afrique et éliminer les stéréotypes sur les Africains et les peuples d'ascendance africaine;
- b) explorer les possibilités de créer le Service du Réseau des Nouvelles de l'Afrique pour améliorer l'image de marque et la renommée de l'Afrique;
- c) encourager les initiatives nationales et continentales de promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit en vue de renforcer une image positive de l'Afrique auprès de la diaspora africaine et de la communauté internationale dans son ensemble.

D. Immigration

- a) encourager les pays développés à mettre en place des mécanismes de réglementation favorables régissant la migration, et à répondre aux préoccupations des immigrés africains au sein des communautés de la diaspora ;

E. Droits de l'Homme et des Peuples

- a) œuvrer à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme ;
- b) encourager les pays développés à lutter contre la marginalisation politique et socioéconomique des communautés de la diaspora dans leurs pays de domicile ;
- c) renforcer la mise en œuvre de la législation et d'autres mesures visant à éradiquer le trafic des enfants et des êtres humains, le travail des enfants, l'exploitation des enfants et des femmes dans les conflits armés et autres formes modernes d'esclavage.

F. Questions sociales et culturelles

- a) allouer plus de ressources aux programmes de dépenses sociales tels que la santé, l'éducation et le logement ;
- b) collaborer pour rendre les institutions de sécurité sociale plus efficaces dans la protection des Africains et des membres de la diaspora ;
- c) assurer l'élargissement de l'accès à Internet pour le développement social, la santé, les affaires, le développement et le commerce ;
- d) assurer la coordination avec la diaspora africaine quant aux biens culturels africains acquis illégalement et qui se trouvent en dehors du continent africain, en vue d'accélérer leur restitution à leur pays d'origine en Afrique ;
- e) veiller à la promotion du sport et des échanges de sportifs entre les Etats membres l'Union africaine et la diaspora.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Adoptons le mécanisme ou la stratégie de mise en œuvre et de suivi, à savoir:

1. organiser la Conférence de la diaspora de l'Union africaine tour à tour en Afrique puis dans une région de la diaspora en vue d'examiner l'état de mise en œuvre du présent Programme d'action ;
2. faire participer les Communautés économiques régionales (CER) à la mise en œuvre du présent Programme d'action ;
3. demander à la Commission de l'UA d'élaborer des mécanismes qui prennent en compte les expériences des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans la mise en œuvre du présent Programme d'action ;

4. poursuivre les efforts visant à populariser l'Initiative de la diaspora africaine et à promouvoir ainsi une image positive de l'Afrique, ce qui créerait un environnement propice aux investissements sur le continent ;
5. prendre les mesures nécessaires pour la création d'une Fondation/Fonds fiduciaire UA-Diaspora pour soutenir l'Initiative Diaspora de l'UA ;
6. créer des groupes de travail multipartites comprenant l'UA, la CARICOM et des représentants de la diaspora dans les domaines prioritaires suivants : coopération économique (notamment l'infrastructure, les liaisons maritimes et aériennes, le commerce et l'investissement, et le secteur des voyages et du tourisme), science et technologie (notamment le déploiement de satellites en orbite terrestre basse, la recherche en agriculture, en biotechnologie, en technologies de l'énergie renouvelable, et la recherche dans le domaine des maladies infectieuses et non-infectieuses) ;
7. étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme, par exemple un forum consultatif de la diaspora, pour une collaboration plus étroite entre l'Union africaine et la communauté de la diaspora ;
8. mettre en place un Conseil consultatif de la diaspora, qui s'occuperait des questions d'intérêt commun pour l'Afrique et sa diaspora, telles que les réparations, le droit au retour et les suites données au Plan d'action de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, entre autres ;
9. convenir et veiller au bon fonctionnement des structures et institutions préconisées dans la Déclaration, pour promouvoir l'efficacité et les valeurs chez tous les Africains du continent et la diaspora ;
10. explorer les différentes sources novatrices et pratiques de financement des programmes de la diaspora, pour en assurer la durabilité.

PROJETS « PATRIMOINES »

Convenons d'adopter cinq projets « patrimoines » pour donner un sens concret au Programme de la diaspora et faciliter l'élaboration du programme de mise en œuvre post-sommet. Ces projets sont les suivants : a) création d'une base de données sur les professionnels africains de la diaspora, b) création du Corps des volontaires de la diaspora africaine, c) création du Fonds d'investissement de la diaspora, d) mise en place d'un programme 'Development Market Place' pour la diaspora, qui servira de cadre pour l'innovation et l'esprit d'entreprise des Africains et des membres de la diaspora et e) création de l'Institut africain pour le transfert de fonds.

Fait à Johannesburg (Afrique du Sud), le 25 mai 2012

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2012-07-16

Outcome of the Global African Diaspora Summit, Sandton, South Africa, 25 May 2012

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9081>

Downloaded from African Union Common Repository